



Rapport annuel des Projets ILEP

Données sur les patients, les programmes et les activités associées à la réadaptation des personnes affectées par la lèpre



Projet n°	Dénomination du projet	Année de référence

Population couverte

Renseignements sur les patients

		Homme	Femme	Total
100	Nbre de cas sous prise en charge médicale durant l'année de référence en raison d'une incapacité, d'une réaction ou de toute autre complication imputable à la lèpre			
101	Nbre de patients terminant leur traitement contre les réactions pendant l'année de référence			
102	Parmi 101, nbre de ceux qui ont terminé leur traitement sans présenter de nouvelles incapacités			
103	Parmi 100, nbre de patients qui ont subi une intervention chirurgicale du fait de la lèpre			
104	Parmi 100, combien ont reçu des MCR ou toute autre chaussure protectrice			
105	Parmi 100, nbre de personnes affectées par lèpre qui ont reçu aide et fournitures (Ne pas inclure MCR ou toute autre chaussure protectrice)			

Renseignements sur le programme

		Fonctionnaires	Total
200	Nbre d'employés techniques qui ont reçu une formation lèpre (médicale/sociale) pendant l'année de référence (3h et plus)		
201	Nbre d'employés travaillant dans le domaine de la lèpre qui sont parrainés à plein temps ou à temps partiel par les Membres de l'ILEP		
202	Nbre de centres de santé supervisés/évalués pendant l'année de référence du fait du soutien des Membres de l'ILEP		

Renseignements sur la réadaptation

		Hommes	Femmes	Total
300	Nbre de personnes affectées par la lèpre qui participent à des groupes d'autosoins actifs			
301	Nbre de personnes issues de familles affectées par la lèpre qui ont commencé à prendre des cours parrainés durant l'année de référence			
302	Nbre de personnes affectées par la lèpre qui génèrent un revenu grâce aux activités de réadaptation économique parrainées par les Membres de l'ILEP			
303	Nbre de personnes affectées par la lèpre qui participent à des groupes d'autosoins actifs pour améliorer leur situation économique			

Total

304	Nbre de ménages bénéficiant de prêts ou de bourses pour construire ou réparer leur logement pendant l'année de référence	
-----	--	--

Les Membres qui recueillent des données à l'aide du Rapport d'activités socio-économiques (B3) sont encouragés à continuer d'envoyer ce questionnaire plus détaillé au Secrétariat.

Rapport annuel des projets ILEP : Liste des Définitions

Répartition Homme/Femme	S'il n'y a pas de répartition, saisir le nombre total dans la colonne total et non applicable. Faire également dans les autres colonnes.	
Personne affectée par la lèpre	Quelqu'un qui est sous traitement antilèpre ou qui l'a terminé.	
Famille affectée par la lèpre	Famille dont un des membres est affecté par la lèpre.	
Ménage	Un foyer où une ou plusieurs des personnes ou famille(s) qui le compose est affectée par la lèpre.	
100	Sous prise en charge	Le nombre total de personnes prises en charge pour des incapacités (degré 1 ou degré 2), des réactions ou de toute autre complication imputables à la lèpre, ayant suivi ou pas un traitement PCT, qui reçoivent un soutien médical du projet ILEP pendant l'année de référence.
101	Traitement des réactions	Le nombre total des patients qui ont terminé leur traitement contre les réactions durant l'année de référence.
102	Incapacités durant le traitement contre les réactions	Ne compter que ceux qui n'ont pas développé de nouvelles incapacités ou dont les incapacités ne se sont pas aggravées pendant le traitement contre les réactions.
103	Chirurgie réparatrice	Toute intervention chirurgicale associée à la lèpre sur les patients pris en charge y compris la chirurgie réparatrice ainsi que les opérations portant sur les yeux, les pieds, les mains, etc... comme la cataracte, la décompression nerveuse, les procédures correctrices pour les pieds tombants, les mains en griffe...
104	Chaussures protectrices MCR	Saisir ici le nombre de personnes qui ont reçu des chaussures protectrices MCR ou toute autre chaussure (sandales, espadrilles ou toute autre chaussure commerciale ou encore des semelles, etc...) pendant l'année de référence.
105	Aides et fournitures données	Compter tous ceux ayant reçu aides ou fournitures qu'il s'agisse de dispositifs protecteurs ou d'aides permettant d'assister les patients dans leur vie quotidienne. Ne pas inclure les chaussures MCR ici, elles ne doivent figurer que sous la rubrique 104.
200	Personnel suivant une formation	Compter tous les employés qui ont reçu une formation de trois heures ou plus parrainée par une Association-membre de l'ILEP. Saisir le nombre de personnes employées par le gouvernement dans la case prévue à cet effet, puis le total de tout le personnel formé dans la case de droite.
201	Provision de personnel	Il s'agit du nombre total d'employés à plein temps ou à temps partiel qui sont financés par une ou plusieurs Associations-membres de l'ILEP. Inclure en tant qu'employé à temps partiel toute personne travaillant au moins la moitié des heures d'un employé travaillant à plein temps sur une semaine de travail.
202	Supervision ou évaluation parrainée par l'ILEP	Dans ce contexte, le soutien de l'ILEP incorporera un des éléments suivants : frais de personnel y compris indemnités journalières, financements et transport sous forme de véhicule ou de carburant.
300	Groupes actifs d'autosoins	Pour qu'un groupe d'autosoins soit considéré comme <i>actif</i> , il doit s'être réuni au moins quatre fois pendant l'année de référence.
301	Education parrainée	Inclure toute personne bénéficiant des activités liées à l'éducation officielle ou pas des enfants ou des adultes.
302	Intervention économique	Inclure les activités de réadaptation économique qui permettent à toute personne y prenant part de générer un revenu, ex : employé ou travail à son compte par le biais d'un soutien à la formation professionnelle, médiation avec un employé ou petits prêts octroyés pour monter une affaire.
303	Groupe actif d'entraide	Pour qu'un groupe d'entraide soit considéré comme <i>actif</i> , il doit s'être réuni au moins quatre fois pendant l'année de référence.
304	Ménages bénéficiaires	Un ménage compte des personnes appartenant à une même famille ou à des familles différentes, qui vivent sous le même toit. Certaines activités comme la construction ou la réparation du logis profite à tout le ménage. Compter le ménage une fois pour l'année de référence durant laquelle le prêt ou la bourse a été octroyé ; ne pas compter de nouveau pour les années suivantes même si le prêt n'a pas encore été payé.